

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2620

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Bus info santé social Hello Bus - Subvention de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Développement social et médico-social

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2620**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Bus info santé social Hello Bus - Subvention de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Développement social et médico-social

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Outil essentiel de la politique d'aller vers les publics en précarité, le bus info santé social (dénommé Hello Bus depuis le printemps 2022) a été créé en 1993 à l'initiative du Département. Il consiste en un véhicule aménagé afin de délivrer sur l'ensemble du territoire métropolitain un message de prévention dans le domaine social et médico-social.

I - Objectifs

Ils consistent à :

- aller vers et intervenir auprès des publics en précarité et isolés socialement en vue de les informer dans le but d'améliorer leur santé, leur autonomie sociale et ainsi contribuer à la réduction des inégalités de santé et sociales,

- être un outil à la disposition des professionnels favorisant des initiatives innovantes et partenariales.

Le dispositif permet ainsi d'appuyer des actions de proximité et d'intervenir à la demande des professionnels des différentes équipes de la Métropole de Lyon (Maisons de la Métropole, services centraux) ainsi que des institutions ou des associations locales.

Rattaché à la direction du développement social et médico-social, il est, à ce titre, engagé dans les actions déployées par la Métropole au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et contribue à la mise en œuvre des orientations du projet métropolitain des solidarités. L'équipe dédiée au fonctionnement du dispositif est constituée d'une infirmière cadre de santé, d'un conducteur du véhicule, et bénéficie d'un temps d'assistance administrative.

II - Modalités d'intervention

Les modalités classiques d'intervention de Hello Bus consistent à délivrer des informations sur la santé (alimentation, sommeil, sexualité, conduites addictives, diabète, etc.) ou sur les questions sociales (accès aux droits et aux soins, parentalité, problématiques budgétaires, etc.) sous forme d'interventions collectives, de permanences d'écoute individuelle ou d'animations sur l'espace public. Des interventions auprès de partenaires sont également organisées.

Ces actions ont permis d'accueillir, au total, 1 647 personnes au cours de l'année 2022, dans un contexte de reprise progressive d'une activité normale du dispositif après la crise sanitaire (plus de 3 000 personnes avaient été rencontrées en 2019).

D'autres actions ont été développées à partir de 2020 dans le contexte de la pandémie et poursuivies avec :

- des rencontres hôtel au bénéfice de familles avec enfants mises à l'abri dans le cadre des nuitées d'hôtel au titre de la protection de l'enfance. En 2022, 408 familles ont été rencontrées au sein de 43 hôtels,

- une intervention spécifique en partenariat avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires en faveur des étudiants isolés en précarité. Au total, 1 880 étudiants ont été rencontrés sur 5 sites en 2021. Cette action a été reconduite à la rentrée 2022.

III - Contribution de l'ARS au financement du dispositif

Depuis 2005, le bus info santé social bénéficie chaque année d'une subvention de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. En dernier lieu, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement dans le cadre du fonds d'intervention régional conclue le 21 octobre 2020, l'ARS a alloué à la Métropole un financement de 40 000 € pour chacune des années 2020, 2021 et 2022.

Pour 2023, l'ARS propose à la Métropole de renouveler ce financement à la même hauteur, par la signature d'une convention annuelle, dans l'attente de la conclusion, pour une durée de 3 ans à partir de 2024, d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de financement. Le budget prévisionnel de Hello Bus pour 2023 est estimé à 154 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président de la Métropole à signer la convention permettant le versement de cette subvention à la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le partenariat avec l'ARS dans le cadre du fonctionnement du dispositif Hello Bus,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et l'ARS Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2023.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La recette** de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 74 - opération n° 0P32O3029.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-309822-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
